

Désherbage de post-levée sélectif Pour les gazons de graminées Contre les digitaires.



Greenex[®] EV

Composition :

69 g/l de Fénoxaprop-P-éthyl

18,75 g/l de Méfenpyr-diéthyl

Liquide sous forme d'émulsion aqueuse (EW).

AMM N° 2020219

Classement : Xi - Irritant / N - Dangereux pour l'environnement



1 litre

 **Bayer**



Greenex[®]
EV

Désherbage de post-levée sélectif Pour les gazons de graminées Contre les digitaires



Le produit

Greenex[®] EV est un herbicide sélectif des gazons de graminées qui permet de contrôler les digitaires en post-levée précoce (du stade 1 à 5 feuilles).

Greenex[®] EV est sélectif des principales espèces de graminées composant les sols sportifs, golfs et gazon d'ornement.

Mode d'action

Greenex[®] EV est l'association de 2 substances actives :

- le Fénoxaprop-P-éthyl, molécule herbicide anti-graminées,
- le Méfenpyr-diéthyl, phytoprotecteur.

Le Fénoxaprop-P-éthyl est absorbé par voie foliaire. Il est véhiculé par systémie jusqu'aux méristèmes où, en inhibant la synthèse des acides gras, il provoque la nécrose des membranes cellulaires et entraîne la destruction de la graminée adventice.

Le Méfenpyr-diéthyl en optimisant la synthèse du glutathion, favorise les mécanismes de détoxication de la molécule herbicide dans les graminées ornementales.

Greenex[®] EV est un anti-digitaire spécifique de post-levée, sélectif des gazons de graminées (terrains de sport, golfs, gazons d'ornement).

Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

● Dose

Greenex[®] EV est homologué à la dose de 0,6 L/ha.

● Usage

Désherbage des gazons de graminées, adventices graminées (digitaires).

Champ d'activité

Greenex[®] EV permet un contrôle de haut niveau des digitaires (*Digitaria sanguinalis*, *Digitaria filiformis*) en post-levée précoce dans les gazons de graminées (gazons semés de terrains de sport, des terrains de golf et des pelouses d'agrément, gazons naturels).

Sélectivité

Greenex[®] EV est sélectif de la plupart des graminées que l'on rencontre dans les gazons semés ou naturels. Dans les essais, **Greenex[®] EV** s'est montré sélectif des graminées suivantes :

<i>Festuca arundinacea</i>	Féтуque élevée,	<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun,
<i>Festuca ovina</i>	Féтуque ovine,	<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés,
<i>Festuca rubra</i>	Féтуque rouge,	<i>Lolium perenne</i>	Ray-Grass anglais,
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel,	<i>Deschampsia flexuosa</i>	Canche flexueuse.

Greenex[®] EV a été testé à dose double sans problème particulier.

Sur les golfs, il est possible de traiter les fairways et les départs mais pas les greens.

Greenex[®] EV s'utilise sur jeunes gazons à partir de la 3^{ème} tonte. Ne pas utiliser sur jeunes gazons d'agrostide.

Le regarnissage est possible en respectant un délai de 1 semaine après traitement*.

*cf. chapitre conditions de traitement.



Le mode d'emploi

● Préparation de la bouillie

Avant de démarrer la campagne de désherbage il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage.

De plus, le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement.

Pour un pulvérisateur porté ou tracté la bouillie est préparée dans la cuve :

- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Agiter le bidon et verser la dose nécessaire.
- Terminer le remplissage et mettre en agitation.
- Maintenir en agitation durant tout le traitement.

● Dose(s) recommandée(s)

Greenex[®] EV s'utilise à la dose de 0,6 L/ha.



Greenex[®]
EV

Désherbage de post-levée sélectif Pour les gazons de graminées Contre les digitaires

Matériel utilisé	Surface traitée	Dose/produit	Quantité d'eau
Pulvérisateur tracté ou porté	1 ha ou 10 000 m ²	0,6 litre	500 litres
	1000 m ²	60 ml	50 litres
Pulvérisateur à dos	100 m ²	6 ml	5 litres

● Conditions de traitement

Greenex[®] **EV** ayant un mode d'action foliaire, il s'utilise en post-levée des digitaires (du stade 1 feuille au stade 5 feuilles). Son efficacité est optimale par temps poussant (température > 8°C et hygrométrie > 60%), c'est à dire de préférence lorsque l'hygrométrie est montante, en fin d'après midi. Eviter de traiter en période de sécheresse.

Attendre le redémarrage de la végétation (après une pluie ou un arrosage).

Selon les régions les levées de digitaires peuvent apparaître d'avril à août.

Les levées étant échelonnées, un second traitement peut s'avérer nécessaire 3 à 4 semaines après le premier.

C'est la technique du traitement séquentiel (consulter également notre fiche technique).

Pour limiter l'apparition de souches de digitaires résistantes, il est recommandé d'appliquer **Greenex**[®] **EV** sur une même surface deux fois par an maximum et d'utiliser, la saison suivante, un herbicide de groupe chimique différent.

exemple : un herbicide de pré-levée à action anti-germinative.

● Regarnissage

1) Dans le cas d'une seule application, le regarnissage est possible en respectant un délai d'1 semaine après le traitement.

2) Dans le cas du traitement séquentiel, le regarnissage est possible en respectant un délai d'1 semaine après le second traitement.

En présence de dicotylédones, ne pas mélanger l'herbicide anti-dicotylédones à **Greenex**[®] **EV**. Espacer de 8 jours les 2 traitements. Ne pas mélanger d'adjuvant à **Greenex**[®] **EV**.

● Application

Greenex[®] **EV** s'applique en pulvérisation, après dilution dans l'eau.

Le traitement peut se faire avec une rampe ou avec une lance en s'efforçant de pulvériser uniformément le produit sur les surfaces à désherber.

Eviter la formation de brouillard de pulvérisation, dangereux pour les plantations voisines en utilisant de préférence des buses de pulvérisation spécialement adaptées aux traitements herbicides (buses « pinceau ») à une pression de 2 bars maximum.

Consulter le service météo de votre région et choisir une journée sans vent ni pluie.

Le feuillage à atteindre doit être sec. Ne pas traiter avec une température supérieure à 25°C à l'ombre.

Les précautions



Précautions à prendre pour l'utilisateur

● Au cours du stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour animaux et hors de portée des enfants.
- Les locaux doivent être frais et ventilés.

● Au cours de l'emploi

- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- Pendant la préparation de la bouillie et le traitement porter des vêtements de travail appropriés (combinaison jetable en « non tissé manches longues »), des gants et des lunettes de protection.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- En cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement.
- En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Après pulvérisation et avant de prendre les repas, retirer les vêtements de travail et se laver les parties du corps exposées.

Précautions à prendre pour l'environnement

- Lors du remplissage de la cuve, rincer soigneusement (3 fois) les bidons vides et vider l'eau de rinçage dans la cuve.
- Égoutter, percer et éliminer les bidons vides selon la législation en vigueur; il existe une collecte des emballages vides AIVALOR*.
- Traiter en absence de vent.
- Ne pas pulvériser près des plans d'eau, cours d'eau et canaux d'irrigation.
- Ne jamais vider les fonds de cuve et les eaux de rinçage dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.
- Pulvériser les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur une surface perméable traitée après les avoir dilués 5 fois pour éviter le surdosage.

Les bonnes pratiques



● Collecte des emballages

Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. ADIVALOR : tous les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) sur :

- Site : www.adivalor.fr
- Email : infos@adivalor.fr
- N° AZUR : 08 10 12 18 85

La gestion des effluents est réglementée (voir arrêté ministériel du 12.09.2006).

Avec les bonnes pratiques le Phytobac® EV préserve la qualité de l'eau en réduisant les pollutions ponctuelles* lors des rinçages et lavages du matériel.

LES BONNES PRATIQUES PHYTOPHARMACEUTIQUES

Le respect des bonnes pratiques phytopharmaceutiques est un gage de responsabilité et de bonne utilisation des produits phytosanitaires. Les respecter, c'est limiter l'impact sur l'environnement.

1		Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
2		Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
3		Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
4		Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
5		Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif anti-débordement).
6		Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporeur.

7		Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les points d'eau en zone de captage.
---	--	--

8		Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
---	--	--

9		Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
---	--	---

10		Recycler les emballages dans le cadre des collectes.
----	--	--

Bayer vous propose un 11^{ème} geste pour la gestion des effluents :

11		Gérer les effluents phytosanitaires avec un système reconnu efficace par le MEDDTL** : Phytobac® EV. 11 ^{ème} Geste Responsable et Professionnel.
----	--	--

* Pollutions générées par de mauvaises manipulations ou en absence de Bonnes Pratiques.
** MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

© Phytobac : Marque déposée et cahier des charges
Bayer CropScience, savoir faire certifié ISO 9001 v 2000.

IMPORTANT : Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquence de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits.

En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés.

De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.

Ce document est imprimé sur du papier certifié issu de forêts gérées de manière responsable chez un imprimeur dépositaire de la marque Imprim'Vert.



www.club-vert.com

Bayer Service **infos** Espaces Verts
N°Vert 0 800 008 401
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Bayer S.A.S.
Activité Espaces Verts
16 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106
69266 LYON CEDEX 09 - FRANCE

Tél. : 04 72 85 42 93
Fax : 04 72 85 42 89



Greenex[®]
EV